

REPUBLIQUE FRANCAISE
.....
Département des Alpes de Haute-Provence
.....
Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-63(FIN)

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 4
Absents : 1
Votants : 4
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présent(e)s : Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Candidature du SDIS 04 à l'Appel à projets « Prévention et gestion des risques naturels »

Le président expose :

Dans le cadre de ses missions régaliennes le SDIS des Alpes de Haute Provence fait face aux aléas du réchauffement climatique et aux risques naturels qui en découlent.

Le SDIS 04 travaille à la révision du SDACR, afin d'optimiser sa couverture opérationnelle des risques naturels.

Candidature :

Un nouvel appel à projet sous les fonds européens FEDER MASSIF ALPIN est ouvert jusqu'au 13 Avril 2023. Cet appel à candidature vise à soutenir les stratégies locales pluriannuelles de prévention et de gestion intégrées des risques naturels.

Le budget alloué à cet appel à projet est de 3 millions d'euros, avec une possibilité de financement à hauteur de 60 % du budget total des dépenses éligibles.

Le SDIS souhaite faire valoir les dépenses qu'il engage au titre des études et de l'acquisition de matériels destinés à couvrir les risques naturels.

Budget : Le financement prévisionnel de ce projet serait réparti comme suit :

AAP MASSIF ALPIN	253 669,08 €	60%
AUTOFINANCEMENT	169 112,72 €	40%
COUT TOTAL PROJET	422 781,80 €	100%

Il est demandé au Bureau de bien vouloir en délibérer et :

- D'approuver la participation du SDIS 04 à l'élaboration de la candidature à cet appel à projet,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

